



## Conseil Municipal du 12 Avril 2024

### Compte rendu

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi douze avril, le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 avril, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie de MERLINES sous la présidence de M. Pascal MONTIGNY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	11
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	2
Nombre de conseillers municipaux absents	2

#### PRESENTS :

Mesdames et Messieurs BANETTE Jean-Louis, CORRIGET Claudine, DA COSTA Francis, GODEFROY Stéphane, LACHAUD Michel, LEMAIRE Philippe, MONTEIL Corinne, MONTIGNY Pascal, REBEIX Maurice, ROCHE Jean-Noël, STASZCZYK Joseph

#### ABSENT(S) REPRESENTE(S) :

Mme LOURADOUR Sandra donne pouvoir à Mr REBEIX Maurice

Mme BESNARD Violette donne pouvoir à Mme MONTEIL Corinne

#### ABSENT(S) :

Mr FAURE Cyril

Mr PAMPOULY Thomas

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H05.

#### a. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Claudine CORRIGET est proposée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2024

**Adopté à l'unanimité**

Approbation du Compte Administratif de l'année 2023

Considérant la présentation des résultats définitifs de l'année 2023 comme suit

MAIRIE DE MERLINES - PRINCIPAL MAIRIE DE MERLINES		Compte Administratif 2023	
<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>	
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A 1</b>	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>			
		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	562 550,18	720 296,22
	Section d'investissement	176 522,75	107 245,52
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		364 618,30
	Report en section d'investissement (001)		37 642,54
		=	=
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	739 072,93	1 229 802,58
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	32 845,00	68 420,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	32 845,00	68 420,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	562 550,18	1 084 914,52
	Section d'investissement	209 367,75	213 308,06
	<b>TOTAL CUMULE</b>	771 917,93	1 298 222,58
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chap. / Art.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chap. / Art.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	32 845,00	68 420,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		68 420,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 922,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 923,00	

M. Joseph STASZCZIK, doyen de l'assemblée, propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le dossier.

Conformément à la législation, Mr le Maire se retire afin qu'il soit procédé au vote.

**Adopté à l'unanimité**

Vote du budget primitif du budget principal de l'année 2024

M. le Maire expose, pour l'année 2024, les prévisions de dépenses et de recettes des sections de fonctionnement et d'investissement comme suit

Après lecture des différents chapitres correspondants, il est procédé au vote.

**Adopté à l'unanimité**

MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 :  
APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Mr le Maire à procéder à des virements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- Donner tous pouvoirs à Mr le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Adopté à l'unanimité**

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENEDIS / SECTION DE BUSSIÈRES ET DE FAUX

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition d'un terrain communal pour l'installation d'un poste de transformation de courant électrique et tous ses accessoires sur la parcelle cadastrée section ZH numéro 0004 appartenant à la section de Faux et de Bussières.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'approuver le projet de convention de servitude et d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de servitude consentie à ENEDIS ainsi que tous les documents liés au dossier, y compris l'acte notarié consécutif de ladite servitude.

**Adopté à l'unanimité**

## APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2024 POUR LES FORETS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Mr le Maire expose au Conseil Municipal le programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office national des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier. Il explique que les modes de vente à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prenant désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence. Les ventes simples restent également en vigueur.

Mr le Maire propose d'accepter l'ensemble des propositions et des destinations de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier présenté.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

**Adopté à l'unanimité**

## TRAVAUX DE REFECTION DU MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des travaux de réfection sur le mur du cimetière, côté intérieur.

L'entreprise Yilmaz BT a été retenue. Le montant des travaux s'élève à 18 117.65€ HT

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'octroi d'une subvention de 25% de la somme auprès du Conseil Départemental.

Le reste à charge pour la commune sera ainsi de : 13 588€ HT

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

**Adopté à l'unanimité**

## CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DES BADHIAS

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la clôture du Budget annexe du lotissement des Badhias à compter du 31/12/2024.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

**Adopté à l'unanimité**

## CONTRAT D'ACHAT DE BOIS AU LOTISSEMENT DU RANDEIX

Mr le Maire sollicite l'autorisation de son Conseil Municipal afin de signer le contrat avec la SARL 2G BOIS pour une vente de bois situés au Lotissement du Randeix, sur la parcelle B1555, ainsi que l'autorisation d'encaisser le chèque correspondant à cette vente.

Le montant de la vente s'élève à 1075€.

Après lecture du contrat d'achat et en avoir délibéré, il est procédé au vote.

**Adopté à l'unanimité**

## CONVENTION DE SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion de la commune au Service de Médecine Préventive proposé par le centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze (AIST19).

Ce service assurera la surveillance médicale des agents selon les modalités inscrites dans la convention exposée au Conseil Municipal.

**Adopté à l'unanimité**

## PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS COMMUNAUX

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'accorder une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » en plus des primes déjà octroyées à l'ensemble des employés communaux.

Cette prime sera proportionnelle au salaire de chacun.

Les deux agents à temps plein bénéficieront ainsi d'une prime de 150€. Les quatre agents à temps partiel bénéficieront, quant à elles, d'une prime modulée en fonction de leur temps de travail, correspondant à une somme de 200€ pour un temps plein.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote.

**Adopté à l'unanimité**

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et des questions diverses ayant été traités, M. le Maire lève la séance à 23H00.